

Accident étudiant Assurance



Cher parent / tuteur:

La Division scolaire Prairie Rose et la Association des commissions scolaires du Manitoba se sont engagées à assurer la santé et le bien-être des élèves. Les blessures et les accidents sont des événements quotidiens. La maison, le terrain de jeu, l'école et la communauté présentent tous des dangers possibles pour les enfants et les adolescents.

Assurance accident universelle des étudiants

Division scolaire Prairie Rose maintient une assurance universelle contre les accidents pour étudiants, souscrite par Marchés spéciaux iA, pour tous les élèves fréquentant les écoles de notre division. Le programme offre une couverture de base contre les accidents et les soins médicaux pendant que les élèves vont à l'école ou participent à des activités organisées par l'école. Il s'étend également pour fournir une couverture aux élèves du secondaire inscrits dans un cours ou une classe approuvé en dehors de l'école qui donne droit à un crédit en éducation physique. **Cette couverture ne s'étend à aucune autre activité à des moments en dehors de l'école; c'est-à-dire pas une couverture 24 heures.**

Il est recommandé à tous les parents / tuteurs d'envisager de souscrire à une assurance accident étudiante volontaire, qui offre une couverture 24 heures sur 24 pour tous les accidents à la maison, à l'école, au sport, aux activités organisées ou au jeu pendant toute l'année, y compris l'apprentissage à distance.

Pour les étudiants qui participent à l'apprentissage à distance, l'assurance universelle contre les accidents des étudiants restera en vigueur pendant les périodes où l'étudiant est en communication avec un enseignant ou un membre du personnel de l'école. La couverture ne s'étend pas lorsque vous regardez du contenu préenregistré ou que vous vous engagez dans une étude indépendante. Veuillez consulter le document ci-joint avec de plus amples informations concernant la couverture universelle contre les accidents des étudiants en ce qui concerne l'apprentissage à distance.

Le programme d'assurance-accidents universel pour étudiants complète mais ne remplace pas la couverture d'assurance-accidents volontaire pour étudiants souscrite par les parents / tuteurs.

Assurance accident étudiante volontaire

L'assurance accident étudiante volontaire souscrite par la Compagnie d'assurance Old Republic du Canada offre une protection accrue contre les accidents et des prestations au-delà de l'assurance accident étudiante universelle détenue par la division scolaire ou par le biais d'un régime d'avantages sociaux pour les parents / tuteurs par l'entremise de leur employeur. La couverture des prestations comprend l'ambulance, l'hôpital, les soins dentaires accidentels, l'invalidité, les fractures, les luxations et bien d'autres avantages.

Veuillez visiter www.manitobastudentinsurance.ca ou reportez-vous à la brochure et au formulaire de demande ci-joints pour obtenir des détails et savoir comment inscrire votre ou vos enfant (s) au programme volontaire d'accident des étudiants. Si vous avez des questions, veuillez contacter la Compagnie d'assurance Old Republic du Canada au 1.800.463.5437.